

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.1
personnels titulaires et
stagiaires de la F.P.T.

Tableau des effectifs

DATE DE CONVOCATION
6 juin 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **16**
Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-06-30

L'an deux mil vingt cinq
le douze juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. FRESSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

Excusés

M BRUNAUD

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Eu égard aux évolutions statutaires de certains agents, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Au 12 juin 2025

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique – temps complet	1	Adjoint administratif – temps complet	Intégration directe

Au 1^{er} juillet 2025

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique – temps complet	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif – temps complet	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Attaché – temps complet	Changement de grade suite concours

➤ Filière animation :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint d'animation – temps complet	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
2	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe – temps complet	2	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade

➤ Filière sanitaire et sociale :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Educateur jeunes enfants – temps complet	1	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle – temps complet	Avancement de grade

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

Vu

Le Code Général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L522-31 ;

Le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

La délibération du Conseil Municipal n°2007/07/88 fixant les règles d'avancement de grade ;

Les lignes directrices relatives à l'avancement de grade validées en Comité technique du 17 juin 2021 ;

Considérant

Les souhaits d'évolution recensés au sein des services municipaux ;

La volonté de tenir compte des avancements et des changements de grade dont les agents peuvent bénéficier au 1^{er} juillet 2025 dès lors qu'ils répondent aux critères des lignes directrices de gestion ;

La volonté de la Collectivité de procéder à l'intégration directe dans la filière administrative suite à un reclassement de l'assistante administrative du service de la Police municipale à compter du 12 juin 2025 ;

Qu'en conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit dans les emplois permanents titulaires/stagiaires :

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Au 12 juin 2025

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique – temps complet	1	Adjoint administratif – temps complet	Intégration directe

Au 1^{er} juillet 2025

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique – temps complet	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif – temps complet	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – temps complet	1	Attaché – temps complet	Changement de grade suite concours

➤ Filière animation :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint d'animation – temps complet	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
2	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe – temps complet	2	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade

➤ Filière sanitaire et sociale :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Educateur jeunes enfants – temps complet	1	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle – temps complet	Avancement de grade

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025